

l'amen

MALAUÈNE/GIGONDAS

## Le Syndicat Rhône Ventoux va gérer l'eau potable

« Les délégués du syndicat ont pris acte de la volonté des communes de Gigondas et de Malauène de transférer leur compétence eau potable au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1er janvier 2020, indique le syndicat Rhône Ventoux dans un communiqué publié le 30 décembre.

La commune de Gigondas et la commune de Malauène ont par délibération du 18 décembre 2019 fait le choix de transférer leur compétence eau potable à Rhône Ventoux, intercommunalité créée en 1947 et gérant déjà la compétence assainissement pour ces communes.

Le président, Jérôme Bouletin et les membres du Bureau remercient les élus de ces communes pour la confiance ainsi témoignée. Après le transfert de la compétence assainissement de Mormoiron en 2019, le périmètre d'intervention du syndicat va à nouveau s'élargir à compter du 1er janvier prochain, ce qui va porter à 37 le nombre de com-

munes pour lesquelles le syndicat va gérer le service eau potable. La particularité de ces transferts réside dans le fait que les modes de gestion actuels de ces communes vont être maintenus ; à savoir une régie pour le territoire de Gigondas et un contrat de délégation de service public avec la SAUR pour Malauène. Les excédents budgétaires qui pourront être dégagés seront directement affectés aux travaux à venir sur ces communes en 2020.

### Qu'est-ce que cela va changer pour les usagers ?

Les interlocuteurs référents ne seront pas modifiés, le fonctionnement de ces services maintenu. Seule la collectivité référente changera, les usagers bénéficieront de la mutualisation des moyens que peut apporter le syndicat. Concernant les tarifs, une baisse pour les usagers de Malauène interviendra à compter de la facture de mi 2020, et les usagers de Gigondas verront leurs tarifs maintenus. »

84M15-VF 31-12-19

DL

DL  
P2 T2 C7 PA 801/2